



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes

**INTIMIDATION, VIOLENCE FAMILIALE ET VIOLENCE FAITE AUX FEMMES :  
NÉCESSITÉ D'UN REGARD SOCIAL ET GLOBAL**

**Présenté au Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation  
Ministère de la Famille**

**Novembre 2014**



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes

**INTIMIDATION, VIOLENCE FAMILIALE ET VIOLENCE FAITE AUX FEMMES :  
NÉCESSITÉ D'UN REGARD SOCIAL ET GLOBAL**

**Présenté au Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation  
Ministère de la Famille**

Anne-Sophie Germain

Geneviève Lessard

Lyse Montminy

Valérie Roy

Marie-Michelle Poulin

Cécily Tudeau

**Novembre 2014**

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
1. Présentation du CRI-VIFF.....	2
2. L'importance de tenir compte de la diversité des formes de violence.....	3
2.1 Définitions .....	4
2.1.1 La violence familiale .....	4
2.1.2 La violence conjugale .....	4
2.1.3 Les mauvais traitements envers les enfants .....	4
2.1.4 L'exposition des enfants à la violence conjugale .....	5
2.1.5 L'intimidation .....	5
2.2 L'importance des dimensions sociales et structurelles dans ces définitions.....	6
3. Vers une compréhension élargie de la victimisation : prise en considération des parcours de vie des individus et des facteurs de vulnérabilité .....	7
4. L'importance d'une analyse sociale qui considère les aspects structurels.....	9
5. Le travail en partenariat : efficacité des interventions et cohérence des services offerts aux victimes, aux auteurs et aux témoins de la violence .....	12
Conclusions.....	13
Références.....	14

## INTRODUCTION

Le 2 octobre 2014, le Forum sur la lutte contre l'intimidation réunissait quelque 200 acteurs issus de plusieurs milieux interpellés par la problématique de l'intimidation. Les échanges entre ces acteurs ont permis de mettre en lumière les préoccupations des experts à l'égard du phénomène. Ils ont aussi renforcé la nécessité d'élargir la lutte contre l'intimidation à l'ensemble de la société, étant donné la diversité des milieux et des contextes dans lesquels elle peut se manifester.

*Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)* a eu le privilège de faire partie des experts invités à ce forum. Comme notre centre de recherche a développé une expertise reconnue en matière de violence, nous soumettons ce mémoire au gouvernement afin d'alimenter la suite des travaux du gouvernement sur l'intimidation. La compréhension des différentes formes de violence et des liens entre elles nous apparaît en effet essentielle pour soutenir l'élaboration de réponses sociales appropriées. Ce mémoire propose donc une réflexion sur les liens entre l'intimidation et nos travaux sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, en vue d'identifier certaines recommandations dans les efforts à mettre en place pour prévenir la violence, la contrer ou en atténuer les conséquences.

Ce mémoire débute par une brève présentation du CRI-VIFF, ses objectifs et sa programmation de recherche. Par la suite, des définitions de concepts associés à l'intimidation sont proposées afin de montrer que, si toute violence ne correspond pas nécessairement à de l'intimidation, diverses manifestations de violence partagent certains points communs. Leurs caractéristiques communes pointent, à notre avis, sur l'importance de miser sur les facteurs sociaux et structurels au lieu de s'intéresser uniquement aux comportements violents ou aux caractéristiques individuelles de l'agresseur ou de la victime. S'inspirant notamment des recherches sur la polyvictimisation des jeunes, la troisième section du mémoire suggère l'importance d'une compréhension élargie de la victimisation qui tient compte du parcours de vie des personnes et des facteurs de vulnérabilité sociale. Les deux dernières sections discutent de l'importance de cadres théoriques qui prennent en considération les dimensions structurelles de la problématique – nous discutons plus spécifiquement du féminisme intersectionnel – de même que le partenariat essentiel entre les différentes ressources d'aide concernées.

## **1. Présentation du CRI-VIFF**

---

En 1989, un évènement tragique s'est produit à l'École de Polytechnique de Montréal : un jeune homme a assassiné 14 jeunes femmes, pour la plupart étudiantes à l'École, pour la seule raison qu'elles étaient des femmes. Cette tragédie a incité le gouvernement fédéral (Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et Santé et Bien-être social Canada) à proposer un concours pour financer des centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. C'est donc ainsi que le CRI-VIFF a été fondé en 1992; il fut l'un des cinq centres de recherche financés dans le cadre de ce concours. Depuis, d'autres subventions ont été obtenues permettant ainsi l'actualisation de sa mission et de ses objectifs.

Le CRI-VIFF est un centre de recherche interuniversitaire, interdisciplinaire et partenarial. Il regroupe des chercheurs (40), des milieux de pratique et d'élaboration de programmes et de politiques sociales (40) et des étudiants (145) qui réalisent des travaux de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Ses objectifs concernent le développement des connaissances, la formation des étudiants ainsi que le transfert et l'appropriation des connaissances par les milieux de pratique et politiques concernés. Les travaux du CRI-VIFF rayonnent sur les sphères nationale et internationale. Sa programmation de recherche inclut trois axes interreliés couvrant les populations concernées (hommes, femmes, enfants, intervenants) :

### **Axe 1 : Compréhension et analyse de la violence**

- Liens entre les normes, les rôles sociaux et la violence

### **Axe 2 : Analyse des facteurs de vulnérabilité et de protection à la violence et analyse de la présence simultanée des doubles problématiques sociales**

- Groupes de femmes vulnérables à la violence
- Enfants et adolescents exposés à la violence et situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants
- Liens entre la violence et d'autres problématiques sociales et entre différents contextes de violence

### **Axe 3 : Efficacité et portée des interventions préventives, psychosociales et judiciaires en matière de violence faite aux femmes**

- Facteurs associés à la réussite des interventions préventives et psychosociales
- Modalités d'intervention des systèmes de justice pénale et civile en matière de violence

Par ses activités de recherche, de formation et de transfert des connaissances réalisées en étroite collaboration avec ses partenaires des milieux communautaires et institutionnels, le CRI-VIFF s'investit dans les problématiques sociales des violences familiales et faites aux femmes. Selon une approche multidimensionnelle et interdisciplinaire, il réalise des recherches qui permettent de documenter notamment : les conséquences de la violence pour les victimes, les contextes de vulnérabilités associés, les homicides intrafamiliaux, les interventions novatrices en matière de violence comme la concertation intersectorielle, les pratiques d'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents, la violence dans les relations amoureuses et dans les relations avec les pairs, etc. Les résultats de recherche du CRI-VIFF, depuis maintenant plus de vingt ans, en font un chef de file dans le mouvement de lutte antiviolence et un expert consulté pour plusieurs questions relatives à la violence.

## **2. L'importance de tenir compte de la diversité des formes de violence**

La violence est un phénomène complexe. Cette complexité réside notamment dans le fait qu'elle se manifeste dans des contextes diversifiés, qu'il s'agisse des relations entre les hommes et les femmes dans la société, des relations conjugales, des relations parents/enfants, des relations entre les jeunes à l'école et dans leur vie sociale ou amoureuse, dans les sports, ou encore dans les relations entre les membres de différentes classes sociales ou groupes ethno-culturels. Divers plans d'action gouvernementaux en matière de violence conjugale, d'agression sexuelle, de lutte contre l'homophobie, la maltraitance envers les aînés ou l'intimidation à l'école montrent d'ailleurs que le gouvernement reconnaît cette complexité, de même que la diversité des manifestations de violence, et qu'il souhaite mettre en place des actions pour contrer ces violences (ministère de la Famille, 2014).

Pour le CRI-VIFF, il apparaît clair que la lutte contre l'intimidation n'est possible que dans la mesure où l'on considère l'ensemble des formes de violences et les facteurs sociaux qui les caractérisent. En effet, l'intimidation s'inscrit dans le problème social plus large qu'est la violence. Si l'intimidation constitue une manifestation de violence, c'est aussi une stratégie pouvant être utilisée pour exercer d'autres types de violence et de contrôle et qui implique des rapports de pouvoir. L'intimidation s'inscrit donc dans le même univers conceptuel que d'autres manifestations de violence comme celles qui font l'objet des recherches du CRI-VIFF. En ce

sens, il nous semble important de souligner certains aspects communs entre l'intimidation et ces autres manifestations de violence, notamment : 1) la répétition des actes; 2) les rapports de force ou de pouvoir inégalitaires dans lesquels ces violences s'inscrivent; 3) les dimensions sociales et structurelles dans lesquelles s'inscrivent ces rapports de pouvoir ; 4) les nombreuses conséquences pour les victimes sur les plans physique, psychologique, social, académique, cognitif.

Au-delà des caractéristiques communes, les différentes manifestations de violence possèdent toutefois des spécificités dont il importe de tenir compte pour éviter de tomber dans le piège de désigner des réalités distinctes en utilisant un seul et même concept. C'est dans cet esprit que nous souhaitons mettre en exergue les spécificités de ces violences, en prenant quelques lignes pour définir les principaux concepts à la base de nos travaux. Cette section se termine par une brève discussion sur les aspects communs identifiés entre ces violences et l'intimidation.

## **2.1 Définitions**

### ***2.1.1 La violence familiale***

La violence familiale fait référence à des comportements violents qui se produisent au sein d'une relation fondée sur le lien de parenté, l'intimité, la dépendance ou la confiance (Gouvernement du Canada, 2008). Elle inclut plusieurs sous-catégories comme la violence conjugale, la maltraitance à l'endroit des enfants ou des aînés, la violence dans la fratrie.

### ***2.1.2 La violence conjugale***

Le gouvernement du Québec adopte, depuis 1995, la définition suivante de la violence conjugale : « [...] les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » (Gouvernement du Québec, 1995, 2012).

### ***2.1.3 Les mauvais traitements envers les enfants***

La maltraitance à l'endroit des enfants réfère à « toute violence physique, psychologique et

sexuelle infligée à des enfants par abus, négligence ou exploitation, comme des actes commis ou omis de forme directe ou indirecte, qui met en danger ou nuit à la dignité, à la condition physique, psychologique ou sociale ou au développement de l'enfant » (Unicef Canada, 2006 : p.5). Selon la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la maltraitance envers les enfants représente toute situation de compromission de leur sécurité ou leur développement (Gouvernement du Québec, 2013). Elle inclut l'abandon, l'abus physique ou le risque sérieux d'abus physique, l'abus sexuel ou le risque sérieux d'abus sexuel, les mauvais traitements psychologiques, la négligence ou le risque sérieux de négligence (Association des centres jeunesse du Québec, 2014).

#### ***2.1.4 L'exposition des enfants à la violence conjugale***

Depuis 2006, le gouvernement du Québec reconnaît que l'exposition à la violence conjugale représente une forme de mauvais traitement psychologique au sens de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. L'exposition des enfants à la violence conjugale se produit lorsqu'ils vivent dans un foyer où la violence sévit entre leurs parents (Lessard, Damant, Hamelin-Brabant, Pépin-Gagné & Chamberland, 2009). Par exemple, ils peuvent être directement impliqués dans les épisodes lorsqu'ils s'interposent entre leurs parents, sont utilisés par le parent auteur de violence ou sont témoins d'une intervention policière (Lessard *et al.*, 2009). Les enfants peuvent aussi être impliqués de façon indirecte, en entendant ce qui se passe par-delà une autre pièce ou en étant témoins de blessures d'un parent à la suite d'un épisode. De plus, les enfants sont confrontés aux effets possibles de la violence sur la dynamique familiale, dont le climat de peur et de tension qui règne à la maison (Lessard *et al.*, 2009).

De nombreuses recherches ont montré les liens étroits entre la violence conjugale, l'exposition des enfants à celle-ci et les mauvais traitements directs envers les enfants; la présence de violence conjugale dans la famille augmentant le risque que les enfants soient aussi victimes de maltraitance (Hamby, Finkelhor, Turner & Ormrod, 2010; Goddard & Bedi, 2010).

#### ***2.1.5 L'intimidation***

Depuis quelques années déjà, le Québec reconnaît ce problème social, notamment en milieu scolaire à travers le projet de loi 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la*



*violence à l'école*, adopté le 12 juin 2012 (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014). La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation comme : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (ministère de la Famille, 2014; Loi sur l'instruction publique, art. 13, par. 1.1). L'intimidation peut être verbale (propos dénigrants), physique (s'en prendre physiquement à l'individu ou à ses biens), sociale (rumeurs, isolement), ou s'exercer par le biais de la technologie de la communication; on parle alors de cyberintimidation. L'intimidation, tout comme les autres formes de violence, se caractérise par des gestes répétitifs, dont le but est de porter atteinte à l'intégrité des individus.

L'intimidation peut aussi survenir dans d'autres contextes de vie qu'à l'école. Peu importe le milieu dans lequel elle s'exerce, les situations d'intimidation sous-tendent un déséquilibre de force entre l'intimidateur et sa victime, qui peut prendre diverses formes : force physique, force du nombre, différence de statut social, de popularité, d'orientation sexuelle, etc. (Olweus, 2013).

## **2.2 L'importance des dimensions sociales et structurelles dans ces définitions**

Les définitions exposées ci-dessus soutiennent les actions des milieux de pratique concernés par ces violences, de même que l'action gouvernementale qui se traduit par des politiques, des programmes et des lois. Les définitions sont importantes pour mieux comprendre le phénomène de la violence, distinguer ses différentes formes et orienter les actions, en portant attention à l'expérience spécifique des différents groupes de populations concernés : les auteurs, les victimes et ceux qui sont exposés à ces violences même si elles ne sont pas dirigées directement vers eux. Les définitions permettent aussi de cibler des stratégies qui s'adressent à des facteurs sociaux et structurels qui dépassent les réalités individuelles des acteurs ou de leur environnement proximal. En outre, elles servent d'appui aux recherches afin de développer des connaissances et soutenir la mise en place d'interventions et de programmes efficaces et adaptés aux besoins de sécurité et de bien-être des personnes concernées.

Tel que mentionné précédemment, la violence conjugale, la maltraitance envers les enfants ou l'intimidation sont rarement des gestes isolés. Ces violences s'inscrivent dans une dynamique caractérisée par des rapports de pouvoir inégaux et entraînent des conséquences néfastes pour les victimes. Ces rapports de pouvoir sont inscrits dans les structures sociales qui soutiennent la domination de certains groupes sur d'autres. En matière de violence conjugale, la violence des hommes s'inscrit en effet dans les institutions et les normes sociales qui légitiment l'oppression et la subordination des femmes aux hommes. En contexte conjugal, la violence devient donc un moyen, pour les hommes, d'assurer et d'affirmer leur supériorité envers les femmes. Il en est de même pour la violence homophobe et dans les couples de même sexe où l'homophobie peut être intériorisée par un des partenaires : cette violence s'inscrit dans un contexte social où l'hétérosexualité est érigée et promue comme modèle relationnel idéal dans les structures sociales (Demczuk, Dorais, Duquet & Ryan, 2003). Ce modèle dominant a pour conséquence de marginaliser les personnes de la diversité sexuelle, de rendre invisible leurs réalités, leurs droits et leurs paroles, ainsi que de légitimer la discrimination à leur endroit (Demczuk *et al.*, 2003; Richard & Chamberland, 2011). La maltraitance envers les personnes âgées et au sein de couples âgés procède de même : elle se veut la manifestation, dans le contexte de relations interpersonnelles, de l'âgisme qui prévaut au sein de la société : les aînés sont dépeints comme des êtres faibles et dépendants et leur parole est souvent discréditée dans l'espace public. Cette image sociale contribue à en faire un groupe marginalisé et facile à exploiter (Bizzini & Rapin, 2007). D'où l'importance d'examiner les dimensions sociales et structurelles sous-jacentes à ces violences; nous y reviendrons.

### **3. Vers une compréhension élargie de la victimisation : prise en considération des parcours de vie des individus et des facteurs de vulnérabilité**

---

Tel que soulevé précédemment, les frontières entre l'intimidation et d'autres violences interpersonnelles se touchent et se chevauchent. Il en est de même des différentes formes de violence qu'il s'agisse d'agressions physiques, sexuelles, verbales ou psychologiques, d'une exposition à des paroles ou des gestes violents, d'exclusion sociale, etc. La violence peut aussi survenir dans divers milieux de vie : dans la famille, à l'école, dans le milieu de travail, etc. Malheureusement, les diverses expériences de victimisation sont souvent considérées de façon distincte, tant dans le dépistage des problématiques vécues, que dans l'intervention ou

l'élaboration de programmes. Si on se centre sur une seule forme de violence, ceci conduit à sous-estimer l'ampleur du phénomène, mais aussi à minimiser l'ampleur des risques et des conséquences pour les individus. Pourtant, plusieurs recherches ont montré que les violences se présentent souvent de façon concomitante (Cyr *et al.*, 2013; Goddard & Bedi, 2010; Hamby *et al.*, 2010). C'est pour cette raison que le CRI-VIFF en appelle, dans les situations de violence et de lutte à l'intimidation, à une analyse élargie de la situation des individus, permettant de tenir compte de leur parcours de vie et, de ce fait, des diverses expériences de victimisation rencontrées.

Lorsqu'un individu est victime d'au moins quatre formes de violences distinctes au cours de la dernière année, on parle de polyvictimisation. Les études sur la polyvictimisation nous renseignent sur l'ampleur et la gravité du phénomène et appuient l'importance de s'y attarder (Cyr *et al.*, 2013; Turner, Finkelhor & Ormrod, 2010). Plusieurs constats ressortent de ces travaux :

- 1) La polyvictimisation est un phénomène très fréquent chez les jeunes.
- 2) Les expériences de victimisations s'accumulent au cours de la vie, ce qui fait en sorte que plus les jeunes grandissent, plus ils sont susceptibles d'avoir été victimes de plus d'une forme de violence.
- 3) Être victime d'une forme de violence entraîne des conséquences sociales et psychologiques qui rendent les jeunes victimes plus vulnérables à être victimisés de nouveau, c'est-à-dire à se retrouver dans d'autres situations ou contextes de vie où il y aura de la violence. Les enfants polyvictimisés sont plus enclins à être victimes de violence par les pairs à l'école, dans la famille ou par des membres du voisinage ou de la communauté.
- 4) Plus les expériences de victimisations sont nombreuses et diversifiées, plus les conséquences sont graves et durables. Par ailleurs, plus il y a d'expériences de victimisation différentes, plus une personne développera des symptômes traumatiques graves. La polyvictimisation vécue dans l'enfance ou l'adolescence est susceptible de nuire au développement et d'affecter les personnes jusqu'à l'âge adulte.
- 5) Les nombreuses conséquences de la polyvictimisation amenuisent les capacités d'adaptation et de résilience des individus.

À la lumière de ces constats, il apparaît que la victimisation dans différentes sphères et différents contextes de vie est fréquente et fragilise les individus. Ces informations soulèvent encore une fois la complexité des situations de violence que peuvent vivre les individus et mettent en lumière le caractère essentiel d'une analyse globale du vécu des individus, de leurs parcours de vie et de leur historique de victimisation. Ces connaissances devraient également guider les actions dans la lutte contre la violence et l'intimidation. D'ailleurs, elles permettent de soulever des pistes d'action s'inscrivant ainsi en continuité avec les objectifs mis de l'avant lors du forum sur l'intimidation. **Le CRI-VIFF propose quelques pistes d'action** pour orienter les interventions et les programmes sociaux:

- Identifier la présence d'une ou de plusieurs violence(s) ou expérience(s) de victimisation vécue(s) par un individu, en incluant l'intimidation mais en ne s'y restreignant pas. En dépistant aussi les autres formes de violence vécues dans le parcours de vie des jeunes, il devient possible d'intervenir en amont sur ces autres violences, leurs conséquences et les liens possibles avec l'intimidation. Cela permet aussi d'adapter les interventions au vécu des victimes et des auteurs de violence.
- Mettre en œuvre des interventions ou programmes visant la prévention de la revictimisation dans d'autres sphères ou contextes de vie, dès qu'une forme de victimisation est identifiée dans la vie d'un individu.
- Offrir de l'aide psychosociale autant aux auteurs de la violence, au-delà des mesures répressives ou punitives, qu'aux victimes.

#### **4. L'importance d'une analyse sociale qui considère les aspects structurels**

S'il est vrai que des facteurs individuels ou familiaux sont associés au risque de vivre de la violence ou de l'intimidation, on néglige trop souvent le contexte social plus large dans lequel s'inscrit pourtant le phénomène de la violence. Illustrant le caractère social de la violence, le gouvernement du Québec la considère d'ailleurs comme une forme d'injustice sociale, portant atteinte aux droits et libertés de la personne (ministère de la Famille, 2014).

Certains facteurs à l'origine de la violence sont d'ordre structurel et nécessitent une analyse critique des structures sociales, économiques ou judiciaires qui influencent l'élaboration des lois, des règles, des politiques ou des programmes sociaux (Farmer, 2004; Hyman, Forte, Du Mont,

Romans & Cohen, 2010). En renforçant les rapports de pouvoir inégalitaires et la hiérarchie sociale, des facteurs structurels peuvent contribuer à maintenir l'oppression vécue par des groupes plus marginalisés ou exclus socialement en raison de conditions de vie difficile (pauvreté, isolement social) ou d'un accès plus limité aux ressources (éducation, santé, justice, pouvoir politique). Par exemple, le fait de cibler des quartiers plus défavorisés pour implanter des programmes de lutte contre l'intimidation constitue une stratégie susceptible de stigmatiser encore davantage des groupes de jeunes déjà marginalisés, surtout que la violence et l'intimidation se produisent dans toutes les classes sociales.

### *Une analyse intersectionnelle de la violence*

La théorie féministe intersectionnelle constitue une voie intéressante pour prendre en considération les facteurs structurels. Par exemple, appliquée à la problématique de la violence conjugale, cette théorie permet une analyse plus complexe du phénomène, en permettant de prendre en compte d'autres rapports sociaux de pouvoir que ceux qui caractérisent les relations entre les hommes et les femmes et qui sont susceptibles de générer des inégalités structurelles (Crenshaw, 1991). Selon cette approche, l'oppression liée au genre est en effet souvent associée à plus d'une forme d'oppression. Les expériences d'exclusion vécues par les individus se produisent à la conjonction de différentes formes d'oppression, dont certaines sont générées par des facteurs structurels (socioéconomiques, politiques, historiques et culturels) et résultent d'identités ou catégorisations sociales (rôle ou un statut social, la classe sociale, origine ethnique, l'orientation sexuelle), créant des expériences et des conditions de vie spécifiques (Sokoloff & Dupont, 2005; Crenshaw, 1991). La violence s'exercerait donc dans différentes dimensions sociales de la réalité des individus, d'où l'importance de tenir compte des facteurs structurels pouvant moduler leur vécu.

Sans généraliser cet exemple à l'ensemble des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, il est possible que l'expérience de certaines d'entre elles soit influencée par différents facteurs structurels qui s'additionnent et fragilisent leurs conditions de vie : dépendance au conjoint, réseau social plus limité, barrière linguistique, différences culturelles, difficultés à transiger avec le fonctionnement des institutions, politiques d'immigration contraignantes ou limitatives. Si ces femmes sont à la fois immigrantes, mères, victimes de violence conjugale, la

compréhension de leur expérience exige la prise en considération autant des facteurs relatifs à leur genre, leur origine ethnique et leur classe sociale, qu'à la façon dont les politiques et les programmes sociaux répondent ou non à leurs besoins et qu'aux obstacles structurels auxquels elles se butent.

Le CRI-VIFF est d'avis qu'une approche centrée sur les caractéristiques individuelles conduit à une lecture réductrice du phénomène de la violence, en plus d'occulter les dimensions structurelles pourtant au cœur du problème. Ainsi, le CRI-VIFF propose que l'approche intersectionnelle soit préconisée lorsqu'on s'attarde aux diverses formes de violence pouvant être vécues. En effet, une compréhension exhaustive de la problématique de la violence n'est possible que si l'on intègre les dimensions macrosociales (facteurs structurels et inégalités sociales) aux dimensions plutôt microsociales (facteurs individuels et familiaux) qui sous-tendent la problématique. Par ailleurs, une telle approche favorise des pistes d'action intéressantes à adopter à l'égard de la violence.

Tout d'abord, cette approche, en portant une attention particulière aux facteurs structurels, renforce la nécessité d'un engagement social et collectif dans la lutte contre la violence. En ce sens, cette approche rejoint des enjeux et préoccupations maintes fois soulevées lors du forum sur l'intimidation, concernant l'importance d'impliquer l'ensemble des acteurs sociaux. La mobilisation de tous réfère autant à l'adoption de comportements prosociaux, qu'à la promotion de valeurs sociales comme le respect de la diversité, la non-violence, la non-tolérance à l'égard de la violence. Les politiques et les programmes sociaux visant à contrer la violence doivent être le reflet de telles valeurs. La prise en considération des facteurs structurels invite à se questionner davantage sur les rapports de pouvoir qui se retrouvent bien souvent au cœur des situations de violence et d'intimidation. Elle invite aussi à considérer les systèmes d'oppression en place, pouvant contribuer à la reproduction de certaines violences (ex. : racisme, hétérosexisme, etc.). Une telle lecture a aussi pour avantage d'éviter de stigmatiser les personnes aux prises avec le problème sur la base de caractéristiques personnelles, par exemple le manque d'habiletés sociales. Elle propose également de repenser certains programmes sociaux en portant attention à la façon dont ils peuvent exclure ou stigmatiser certains individus et, de ce fait, engendrer des formes plus subtiles d'oppression ou de violence. En somme, l'approche intersectionnelle met en

lumière la nécessité de poursuivre les réflexions sur les violences structurelles, en soulignant l'importance de s'attaquer aux causes structurelles trop souvent délaissées dans les politiques et les programmes de la lutte contre la violence.

## **5. Le travail en partenariat : efficacité des interventions et cohérence des services offerts aux victimes, aux auteurs et aux témoins de la violence**

---

Les problématiques de violence incluant l'intimidation touchent tous les individus, et surviennent dans différents milieux et à différents moments de la vie des individus ou de façon concomitante. Pour ces raisons, des acteurs sociaux provenant de divers milieux sont interpellés : divers intervenants dans le domaine de la santé et des services sociaux, intervenants du réseau public (psychologues, travailleurs sociaux, professeurs, intervenants scolaires), du réseau communautaire (organismes pour victimes ou les auteurs de violence), intervenants du milieu judiciaire (policiers, avocats). Dans ses travaux de recherche, le CRI-VIFF mobilise d'ailleurs ces acteurs afin que la production des connaissances soit ancrée dans les contextes de pratique et qu'elles répondent à leurs besoins. Dans ce contexte, le CRI-VIFF soutient que les interventions visant à prévenir ou à contrer la violence doivent favoriser le travail en partenariat et intersectoriel. Plus concrètement, **les pistes d'action proposées incluent :**

- L'adoption de définitions communes et d'une compréhension élargie des manifestations de violence, en tenant compte des conséquences possibles de la victimisation dans le parcours de vie des individus.
- La compréhension mutuelle des rôles et des mandats de chacun des professionnels ou organismes oeuvrant dans le domaine de la violence. Cela implique une capacité à reconnaître les limites de son propre rôle, afin d'être en mesure de faire appel à d'autres intervenants en cas de besoin, qui seraient plus outillés pour faire face aux situations rencontrées par les jeunes et les familles.
- La concertation des actions pour venir en aide aux victimes, aux auteurs et aux personnes exposées à la violence avec une approche globale qui tient compte des facteurs structurels sous-jacents aux diverses manifestations de violence.

## CONCLUSIONS

Au terme de ce mémoire, il importe de retenir que:

1. L'intimidation s'inscrit dans le phénomène plus large qu'est la violence;
2. La violence est un problème social complexe et non individuel ;
3. Il existe diverses formes de violence;
4. Tout au long de leur parcours de vie, les individus peuvent vivre diverses expériences de violence et ces violences sont souvent interreliées;
5. La lutte contre la violence nécessite un engagement social collectif afin d'agir sur les facteurs sociaux et structurels qui sous-tendent la violence.

Les actions à mettre en place doivent permettre de comprendre et d'agir globalement. C'est par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des acteurs sociaux concernés qu'il est possible de contrer la violence ou d'en atténuer les conséquences par des interventions et des programmes sociaux efficaces. Pour agir sur des causes sociales, l'approche intersectionnelle et le travail en partenariat fournissent des pistes d'action intéressantes à mettre de l'avant. En effet, l'approche intersectionnelle permet de s'attarder à la fois aux dimensions microsociales et macrosociales dans l'analyse du problème.

Par ailleurs, la lutte contre la violence passe aussi par les recherches : le développement de connaissances sur le sujet permet de mieux comprendre les violences, les liens entre elles et d'identifier les facteurs sur lesquels il importe intervenir. La recherche permet aussi le développement et l'évaluation de programmes novateurs. Pour ces raisons, le CRI-VIFF soutient que pour lutter contre l'intimidation et la violence, le gouvernement se doit aussi de soutenir la recherche et le développement des connaissances dans le domaine.



## REFERENCES

- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2014). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux 2014 [En ligne] [http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes\\_documents/bilans/acj1402\\_bilan\\_2014\\_rev2.pdf](http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1402_bilan_2014_rev2.pdf) (Page consultée le 21 nov. 2014).
- Bizzini, L. et Rapin, C.-H. (2007). L'âgisme. Une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence. *Gérontologie et société*, 123, 263-278.
- Crenshaw, K. W. (1991). Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women , *Stanford Law Review*, 43, pp. 1241-1298.
- Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.-È., Lessard, G., Wemmerse, J.-A., Collin-Vézina, D., Gagné, M.-H. & Damant, D. (2013). Polyvictimization and victimization of children and youth: Results from a populational Survey. *Child Abuse & Neglect*, 37, pp. 814– 820.
- Demczuk, I., Dorais, M., Duquet, F. et Ryan, B. (2003). *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité: intervenir dans le respect de la diversité des orientations sexuelles*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec.
- Farmer, P. (2004). An anthropology of structural violence. *Current Anthropology*, 45 (3), pp. 305-325.
- Goddard, C. & Bedi, G. (2010). Intimate Partner violence and child abuse: A child-centered perspective. *Child Abuse Review*, 19, pp. 5–20.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale.
- Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Gouvernement du Québec (2013). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Canada (2008). *Tendances et enjeux en matière de violence familiale au Canada*. Rapport sur le rendement de l'Initiative de lutte contre la violence familiale d'avril 2004 à mars 2008 [En ligne] [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2012/aspc-phac/HP2-2-2008-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/aspc-phac/HP2-2-2008-fra.pdf) (Page récupérée le 4 avril 2013).

- Hamby, S., Finkelhor, D., Turner, H., & Ormrod, R. (2010). The overlap of witnessing partner violence with child maltreatment and other victimizations in a nationally representative survey of youth. *Child Abuse & Neglect*, 34, pp. 734–741.
- Hyman, I., Forte, T., Du Mont, J., Romans, S. & Cohen, M. (2010). The association between length of stay in Canada and intimate partner violence among immigrant women. *American Journal of Public Health*, 96(4), pp. 654-659.
- Lessard, G., Damant, D., Hamelin-Brabant, L., Pépin-Gagné, J., & Chamberland, A. (2009). L'exposition à la violence conjugale. Dans M.E. Clément & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 79-97). Montréal : CEC.
- Ministère de la Famille (2014). *Ensemble contre l'intimidation. Forum sur la lutte contre l'intimidation : Cahier du participant*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec. [En ligne] <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Programme-Forum-final.pdf> (Page récupérée le 3 novembre 2014).
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2014). *Dossier thématique Intimidation et violence à l'école*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec. [En ligne] <http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/projet-de-loi/> (Page récupérée le 10 mai 2014)
- Olweus, D. (2013). School bullying: development and some important challenges. *Annual Review of Clinical Psychology*, 9, 751-780.
- Richard, G. et Chamberland, L. (2011). Se sentir chez soi - Homophobie et milieu scolaire, *Bulletin du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS)*, 4(1), 7-14.
- Turner, H. A., Finkelhor, D. & Ormrod, R. (2010). Poly-victimization in a national sample of children and youth. *American Journal of Preventive Medicine*, 38(3), pp. 323–330).
- Unicef Canada (2006). Consultation régionale nord-américaine pour l'Étude du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Dans M.E. Clément, & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 1-14). Québec : CEC.
- Sokoloff, N. J. & Dupont, A. (2005). Domestic Violence at the intersections of race, class, and gender. *Violence Against Women*, 11, 1, pp. 38-64.